

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue le **troisième jour du mois de juin deux mille quatorze**, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

M. le maire, André Jetté	
M. Roland Weightman, conseiller,	district 1
M. Carol Prud'Homme, conseiller,	district 2
M. Jacques Decoeur, conseiller,	district 3
M. Denis St-Jacques, conseiller et maire suppléant,	district 4
Mme Marie-Josée Fournier, conseillère,	district 5
M. Michel Larente, conseiller,	district 6

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur André Jetté, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2014-06-R171

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 3 JUIN 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour du 3 juin 2014 en y ajoutant le point suivant :

- Ajout du point 4.10 – Engagement de monsieur Benoît Grimard à titre de directeur des finances et trésorier adjoint de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2014-06-R172

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 MAI 2014

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman,

appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 en apportant une modification à la résolution suivante 2014-05-R129:

On aurait dû lire au 3^e paragraphe, « ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné le 1^{er} avril 2014: ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

À 19 h 08, madame Julie Brière de la firme Lavallée/Binette/Ouellette, CPA de St-Eustache a déposé le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2013 de la municipalité de Saint-André d'Argenteuil. Une question a été soulevée par un citoyen dans la salle. Madame Brière a répondu à la question à la satisfaction de tous les participants. La présentation s'est terminée à 19 h 16.

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION Aucun

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT Aucun

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.3.1

2014-06-R173

**ADOPTION DU REGLEMENT 81-C MODIFIANT LE REGLEMENT 81
CONCERNANT LA TARIFICATION DANS LE CAMPING DU PARC CARILLON
ET LES MODALITES APPLICABLES LORS DE RESERVATIONS)**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

NO. : 81-C

RÈGLEMENT NUMÉRO QUATRE-VINGT-UN – C

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 81 CONCERNANT LA
TARIFICATION DANS LE CAMPING DU PARC CARILLON ET LES
MODALITÉS APPLICABLES LORS DE RÉSERVATIONS**

ATTENDU que la municipalité a créé à l'automne 2013 la Corporation de développement communautaire de STADA dont l'un des objectifs est de gérer le camping municipal;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de la Corporation ont fait les représentations nécessaires auprès du conseil municipal pour que la municipalité adopte des tarifs hebdomadaires concernant la location de terrain au camping municipal;



ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné le 6 mai 2014;

2014-06-R173

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu unanimement :

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit ;

ARTICLE 1

L'alinéa 2.15 à l'article 2 du règlement No : 81 est ajouté :

2.15 Location hebdomadaire d'un terrain de camping

Terrain riverain	175,00\$/semaine
Terrain non riverain	125,00\$/semaine
Terrain avec électricité (personne à mobilité réduite)	200,00\$/semaine

ARTICLE 2

L'alinéa 2.4 à l'article 2 du règlement No : 81 est remplacé par le suivant :

2.4 Embarcation sur remorque (ex. : bateau ou VTT): 15,00\$ par séjour

ARTICLE 3

L'alinéa 2.5 à l'article 2 du règlement No : 81 est remplacé par le suivant :

2.5 Tarif pour véhicule additionnel	8,00\$/jour
	35,00\$/semaine
	75,00\$/mois

ARTICLE 4

L'alinéa 2.6 à l'article 2 du règlement No : 81 est remplacé par le suivant :

2.6 Tarif pour remorque	15,00\$/jour
	45,00\$/semaine
	150,00\$/mois

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pascal B. Surprenant
Directeur général et
secrétaire-trésorier

André Jetté
Maire

Avis de motion :le 6 mai 2014
Déclaration de lecture : :le 3 juin 2014
Adoption :le 3 juin 2014
Affiché :le 6 juin 2014
En vigueur conformément à la Loi

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 4.3.2

2014-06-R174

ADOPTION DU REGLEMENT # 42-6-2014 MODIFIANT LE REGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES REGLEMENTS D'URBANISME # 42 DE LA MUNICIPALITE DE SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

NO. : 42-6-2014

**RÈGLEMENT NUMÉRO QUARANTE-DEUX – SIX–
DEUX MILLE QUATORZE**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME # 42 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL AFIN DE MODIFIER LA TARIFICATION DES CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES



CONSIDÉRANT QUE le règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 1^{er} avril 2014;

2014-06-R174

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur et résolu que le conseil décrète ce qui suit :

1. Modification de l'article 57 (TARIF DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX RELIÉS À UN USAGE RÉSIDENTIEL)

Le coût indiqué à la ligne relative à « Abattage d'arbre(s) » du tableau de l'article 57 est remplacé par le coût suivant :

« Abattage d'arbre(s) »	sans frais
Coupe à blanc dans un boisé	100 \$ + 10 \$ par hectare »

2. Modification de l'article 58 (TARIF DES PERMIS DE CONSTRUCTION POUR DES TRAVAUX RELIÉS À UN USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL)

Le coût indiqué à la ligne relative à « Abattage d'arbre(s) » du tableau de l'article 58 est remplacé par le coût suivant :

« Abattage d'arbre(s) hors de la zone agricole »	50 \$ + 2 \$ par hectare de boisé traité (maximum 100\$)
--	--

Coupe d'entretien dans un boisé en zone agricole	sans frais
Coupe à blanc dans un boisé	250 \$ + 20 \$ par hectare »

3. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

André Jetté
Maire

Pascal B. Surprenant
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Avis de motion : 1^{er} avril 2014
Adoption du règlement : 3 juin 2014
Entrée en vigueur : 3 juin 2014
Avis d'entrée en vigueur :

Le vote est demandé, madame la conseillère Marie-Josée Fournier et monsieur le conseiller Carol Prud'Homme sont contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois de mai 2014..

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS : Aucun

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

POINT N° : 4.6.1

2014-06-R175

MOTION DE FELICITATIONS A MME EMILIE LAVIGNE POUR L'ORGANISATION DU SPECTACLE «DEBOUT» AU BENEFICE DE PARTAGE QUEBEC-GUINEE

CONSIDÉRANT que le 24 mai dernier avait lieu à l'église presbytérienne de Saint-André-d'Argenteuil un spectacle intitulé «DEBOUT» organisé par Mme Émilie Lavigne, résidente de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques ;

Que la présente motion de félicitations soit envoyée à Mme Émilie Lavigne pour l'organisation du spectacle bénéfique au profit de Partage Québec-Guinée.

Que Mme Lavigne transmette les félicitations à tous ceux qui ont participé à la réussite de ce spectacle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Mme Émilie Lavigne

POINT N° : 4.6.2

2014-06-R176

MOTION DE REMERCIEMENT À M. ANDRÉ CHARLEBOIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman ;

De remercier monsieur André Charlebois pour le travail accompli et ces années d'implication en tant que membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. M. André Charlebois

POINT N° : 4.6.3

2014-06-R177

MOTION DE FELICITATIONS AUX HALTEROPHILES FEMININES DU CLUB DU NORD

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier ;

De féliciter les haltérophiles féminines du Club du Nord pour s'être démarquées lors du Tournoi provincial des jeunes Louis Cyr. Les médaillées sont Daphnée St-Jacques (or), Émilie Marineau (argent), Alexandra Blais (or) et Marjolaine Dubois (bronze).

Bravo à vous tous!

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Club du Nord, M. Guy Marineau

POINT N° : 4.7

2014-06-R178

EMBAUCHE DE PREPOSES POUR LES RAMPES DE MISE A L'EAU POUR LA SAISON ESTIVALE 2014 A SAINT-ANDRE-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que pour une deuxième année, la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil met à la disposition de ses citoyens pour la saison estivale 2014, l'accès aux rampes de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT que les rampes de la mise à l'eau requièrent l'embauche de personnel pour veiller à l'application dudit règlement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE la municipalité embauche du 10 mai au 13 octobre 2014 les personnes suivantes comme préposés aux descentes de bateau:

- Guillaume Dulude
- Gabrielle Tessier-Brisebois

aux mêmes conditions que l'année 2013 et rétroactivement au 10 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mme Linda Deschênes
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

POINT N° : 4.8

2014-06-R179

**CONGRES 2014 – FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES (FQM) –
INSCRIPTIONS**

CONSIDÉRANT que cette année le congrès aura lieu au Centre des congrès de Québec les 25, 26 et 27 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-B, les membres du Conseil doivent faire approuver leurs frais de représentativité au préalable;

CONSIDÉRANT que les frais des conjointes sont exclus et ne sont pas admissibles à aucun remboursement de la part de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

DE PROCÉDER à l'inscription des membres du conseil, lesquels sont monsieur le Maire André Jetté, monsieur le conseiller Carol Prud'homme, monsieur le conseiller Denis St-Jacques au congrès 2014 de la Fédération québécoise des municipalités (FMQ) qui aura lieu les 25, 26 et 27 septembre, à Québec;

D'AUTORISER le service des Finances à procéder à l'inscription et au paiement des frais reliés à la représentativité de ces membres sur présentation du formulaire prévu à cette fin, accompagner des pièces justificatives et conformément au règlement municipal numéro 6, 6-A et 6-B.

DE PAYER ces dépenses à même les postes budgétaires 1 02 110 00 311 et 1 02 110 00 319.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. André Jetté, Maire
M. Carol Prud'homme, conseiller
M. Denis St-Jacques, conseiller
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des Finances*

POINT N° : 4.9

2014-06-R180

**MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE – DEMANDE DE
CONCILIATION AVEC LE SYNDICAT SCFP**

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis en place un programme d'équité salariale, tel que prévu sur la Loi sur l'Équité salariale du Québec;

CONSIDÉRANT que la municipalité a suivi l'ensemble des procédures établi par la Loi;

CONSIDÉRANT qu'une plainte a été déposée à la Commission d'Équité salariale du Québec et qu'un dossier a été ouvert à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'une demande de conciliation a été transmise à la municipalité et que celle-ci a été présentée aux membres du conseil municipal et que la municipalité est favorable à la tenue d'une séance de conciliation entre les parties impliquées;

CONSIDÉRANT que le programme d'équité salarial a été préparé en collaboration avec la firme AVRH, spécialisée en la matière;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil mandatent la firme AVRH, représentée par Madame Dominique Malboeuf, afin de soutenir la municipalité dans le processus de conciliation, le tout tel que décrit dans l'offre de service reçue le 8 mai 2014, pour la somme de 1295,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Mme Dominique Malboeuf, AVRH
Mme Nancy Simon, service des Finances*

POINT N° : 4.10

2014-06-R181

ENGAGEMENT DE MONSIEUR BENOÎT GRIMARD À TITRE DE DIRECTEUR DES FINANCES ET TRÉSORIER ADJOINT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Madame la conseillère Marie-Josée Fournier quitte la salle de délibération à 19h23 considérant qu'elle a un intérêt dans le présent point.

CONSIDÉRANT que le poste doit être comblé en prévision de la retraite de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a fait un appel de candidatures via les sites Web spécialisés municipaux ainsi que dans les journaux locaux;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection dirigé par une firme spécialisée en la matière a retenu deux candidatures soumises aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT que le candidat retenu par le conseil municipal a réalisé l'ensemble des entrevues, examens et toutes les vérifications nécessaires relatives au poste à combler;

CONSIDÉRANT que le contrat de 3 ans prévoit une période de probation de 6 mois;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Decoeur, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman et résolu:

D'engager monsieur Benoît Grimard comme directeur des finances et secrétaire-trésorier adjoint de la municipalité, à compter du 23 juin 2014 et d'autoriser monsieur le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité un contrat établissant les conditions de travail du titulaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. M. Benoît Grimard
Mme Nancy Simon, service des Finances
Mme Linda Deschênes, secrétaire et adjointe à la comptabilité*

Madame la conseillère Marie-Josée Fournier est de retour et reprend son siège à 19h25.

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 26 pour se terminer à 19 h 52.

Neuf (9) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2014-06-R182

COMPTE À PAYER

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste datée du 30 mai 2014, totalisant 331 970,56 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution tout particulièrement pour les chèques numéros 16643, 16648, 16649, 16651 et 19746

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS DURANT LE MOIS

Dépôt de la liste des chèques émis durant le mois de mai 2014 par la secrétaire-trésorière adjointe en vertu du règlement 58-A au montant de 60 042,22 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80 – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 MAI 2014

Rapport budgétaire au 30 mai 2014

POINT N° : 6.4

DEPOT DES RAPPORTS MENSUELS AU 30 MAI 2014

- Solde des folios bancaires au 30 mai 2014 ;
- Taxes à recevoir au 30 mai 2014 ;
- Financement temporaire au 30 mai 2014.

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2014-06-R183

ACHAT D'UN QUATUOR DE GOLF DE LA FABRIQUE DE SAINT-ANDRE APOTRE

CONSIDÉRANT que le 23 juillet aura lieu le tournoi de golf de la Fabrique Saint-André Apôtre au Club de golf St-André;

CONSIDÉRANT que l'argent recueilli servira aux dépenses de chauffage et l'entretien de l'église;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

D'autoriser l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf de la Fabrique de Saint-André Apôtre au montant de 380 \$.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Fabrique Saint-André Apôtre, Mme Ida Chénier
Service des Finances, Mme Nancy Simon*

POINT N° : 6.5.2

2014-06-R184

SOCIETE D'HORTICULTURE D'ARGENTEUIL – ADHESION 2014 – 50 \$

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Jacques Decoeur;

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adhère à titre de membre de soutien pour l'année 2014 pour la somme de 50 \$.

De payer cette dépense à même le fonds GENS dans le code budgétaire 1-02-701-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Société d'horticulture d'Argenteuil
Mme Nancy Simon, service des Finances*

POINT N° : 6.5.3

2014-06-R185

DEFI.COM ARGENTEUIL – ADHESION 2014 – 120 \$

CONSIDÉRANT que Défi.com Argenteuil est un nouvel organisme communautaire sans but lucratif, créé le 7 novembre 2012;

CONSIDÉRANT que sa mission est de briser l'isolement, d'assurer l'intégration sociale et d'améliorer la qualité de vie des personnes handicapées de la MRC d'Argenteuil en organisant diverses activités communautaires;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme;

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil adhère à titre de membre de soutien pour l'année 2014 pour la somme de 120 \$.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 1-02-702-90-972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Défi.com Argenteuil, M. Martin Lanteigne, président
Mme Nancy Simon, service des Finances*

POINT N° : 6.5.4

2014-06-R186

AIDE FINANCIERE DE 5 000 \$ ACCORDE AU MUSEE REGIONAL D'ARGENTEUIL AFIN D'ASSURER LE FONCTIONNEMENT DE SES ACTIVITES POUR L'ANNEE 2014

CONSIDÉRANT la richesse patrimoniale que représente le Musée régional d'Argenteuil localisé sur le territoire de la municipalité et l'intérêt de maintenir une

collection sans précédent en y joignant la présentation de différentes activités culturelles;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman;

De verser une somme de 5 000 \$ au Musée régional d'Argenteuil à titre de soutien financier pour l'année 2014 afin de permettre le maintien d'une qualité exceptionnelle des expositions présentées, de la réalisation d'activités culturelles durant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *Mme Lyne St-Jacques, directrice Musée régional d'Argenteuil*
Mme Nancy Simon Le Moignan, Service des Finances

POINT N° : 6.5.5

2014-06-R187

**DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE NOURRI-SOURCE ARGENTEUIL –
PROMOUVOIR L'ALLAITEMENT MATERNEL – 350 \$**

CONSIDÉRANT que l'organisme NOURRI-SOURCE ARGENTEUIL est un groupe d'entraide regroupant plus d'une dizaine de bénévoles.

CONSIDÉRANT que leur mission est de soutenir et de promouvoir l'allaitement maternel en offrant un support et des conseils aux mamans de la région.

CONSIDÉRANT que les bénévoles doivent donner des conseils techniques exacts et de qualité, elles doivent obligatoirement recevoir une formation théorique et cela de façon continue.

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

QUE le conseil municipal accepte de verser une aide financière de 350 \$ à l'organisme NOURRI-SOURCE ARGENTEUIL.

De payer cette dépense à même le poste budgétaire 1-02-701-90-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c.c. *NOURRI-SOURCE ARGENTEUIL, Mme Marie-Gil Charbonneau, Responsable*
Mme Nancy Simon Le Moignan, Service des Finances

POINT N° : 6.6

2014-06-R188

**MANDAT À LA FIRME LAVALLÉE/BINETTE/BRIÈRE/OUELLETTÉ, CPA
RELATIF AUX PROGRAMMES DE LA TAXE D'ACCISE ET RECYC-QUEBEC**

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe devra être nommé pour vérifier les données de la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2013 pour le calcul de la compensation 2014 par Recyc-Québec et pour vérifier la reddition de compte du programme de la Taxe d'Accise 2010-2014 afin de permettre l'émission de la retenue;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Carol Prud'homme:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe relativement aux programmes :

Recyc-Québec, dont la date limite est le 30 juin 2014.

Programme de la taxe d'accise (TECQ), dont la date limite est le 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Nancy Simon Le Moignan, services de Finances*

POINT N° : 6.7

2014-06-R189

PROGRAMME D'AIDE A L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER LOCAL

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 98 888 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente:

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : Ministère des Transports
Lavallée|Binette|Brière|Ouellette, CPA, Mme Julie Brière CPA, auditeur,CA
Mme Nancy Simon, services de Finances*

POINT N° : 6.8

2014-06-R190

**NOMINATION DE LA FIRME LAVALLEE/BINETTE/BRIERE/OUELLETTE, CPA
COMME VERIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE 2014**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un vérificateur externe pour l'exercice 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier, Appuyée par monsieur le conseiller Roland Weightman:

De nommer la firme de Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA comme vérificateur externe pour l'exercice 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : Lavallée/Binette/Brière/Ouellette, CPA, Madame Julie Brière, CPA
Nancy Simon Le Moignan, services de Finances*

POINT N° : 7 TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

POINT N° : 7.1

2014-06-R191

PERMIS DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2013 et qu'elle autorise M. Gilbert Ladouceur à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. : Ministère des Transports, M. Guy Daoust
M. Gilbert Ladouceur, directeur des Travaux publics*

POINT N° : 7.2

2014-06-R192

AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ – ÉVÈNEMENT VELO A NOTRE SANTE

CONSIDÉRANT la demande du comité organisateur de « Vélo à notre santé » au profit de la Fondation de l'Hôpital régional de St-Jérôme pour obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, Appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier :

D'autoriser les participants de Vélo à notre santé et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le dimanche 14 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Madame Michelle Bolduc, directrice des événements et communications
Monsieur Gilbert Ladouceur, directeur des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2014-06-R193

AJOUT D'UN LAMPADAIRE SUR LA RUE DU VERSANT

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire l'installation d'un nouveau lampadaire lequel serait situé en face du numéro civique 05 du Versant;

CONSIDÉRANT que le Directeur des travaux publics a préparé un plan identifiant l'emplacement et recommande l'installation d'un nouveau lampadaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme :

D'accepter l'installation d'un nouveau lampadaire près du 05, du Versant;

D'autoriser le service des travaux publics à présenter une demande auprès de la compagnie Hydro Québec dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Hydro Québec
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 7.4

2014-06-R194

MANDAT A LA FIRME QUALILAB INSPECTION INC. POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE SUR LE CHEMIN RIVIERE-ROUGE NORD

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire des travaux de réfection de la chaussée sur le chemin Rivière-Rouge Nord et qu'elle doit préparer des plans et devis.

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer une étude géotechnique pour évaluer la nature et les caractéristiques des sols et la capacité portante.

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé une proposition de prix à la Firme Qualilab inspection inc.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

D'accepter l'offre de services de la Firme Qualilab inspection inc. pour effectuer l'étude géotechnique au montant de 8 800.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de service #2014-215

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. Qualilab inspection inc.
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances
M. Gilbert Ladouceur, service des travaux publics*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2014-06-R195

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN URBANISME TEMPORAIRE AU SERVICE DE L'URBANISME – M. MARC-ANDRE CREDALI

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite accroître la qualité de services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que suite aux annonces du poste, la municipalité a passé six (6) entrevues ;

CONSIDÉRANT que des sommes monétaires ont été prévues au budget 2014 ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du Comité de sélection relativement au processus d'embauche ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

Que le conseil municipal embauche monsieur Marc-André Credali à titre de technicien en urbanisme temporaire rétroactivement au 9 mai 2014 pour une période approximative de 24 semaines ou selon les disponibilités budgétaires allouées.

Que dans ses fonctions, monsieur Marc-André Credali est notamment désigné à titre d'officier responsable à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme tel que prévu à l'article 9 du Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. Dossier du salarié

POINT N° : 8.2

2014-06-R196

DEMANDE DE PIIA – 8, RUE LAPIERRE (CHANGEMENT DU REVETEMENT EXTERIEUR DU BATIMENT PRINCIPAL)

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis de rénovation du bâtiment principal pour le changement du revêtement extérieur du bâtiment principal a été déposée pour le 8, rue Lapierre;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 8, rue Lapierre visant le changement du revêtement extérieur du bâtiment pour du *canexel* vert hollandais principal telle que présentée **avec la recommandation** que les coins du bâtiment et le contour des ouvertures soient de couleur crème ou blanc pour les mettre en valeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.3

2014-06-R197

DEMANDE DE PIIA – 163, ROUTE DU LONG-SAULT (CONSTRUCTION D'UNE CLOTURE EN FAÇADE (RUE BALL) ET SUR LA LIGNE ARRIERE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de certificat d'autorisation visant à construire une clôture en façade de la rue Ball et une autre section sur la ligne arrière du terrain a été déposée pour le 163, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 163, route du Long-Sault visant à construire une clôture en façade de la rue Ball et une autre section sur la ligne arrière du terrain telle que présentée **à la condition** que le demandeur s'entende avec la Municipalité afin d'autoriser l'empiètement de la clôture dans l'emprise de la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.4

2014-06-R198

DEMANDE DE PIIA – 241, ROUTE DU LONG-SAULT (AGRANDISSEMENT DU BATIMENT PRINCIPAL VERS L'ARRIERE)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière a été déposée pour le 241, route du Long-Sault;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 241, route du Long-Sault visant l'agrandissement du bâtiment principal vers l'arrière telle que présentée **à la condition** que le revêtement extérieur de l'agrandissement soit en déclin de bois (ou en *canexe*) pouvant être posé à la verticale et d'une couleur se mariant avec la couleur actuelle du bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.5

2014-06-R199

DEMANDE DE PIIA – 232, ROUTE DES SEIGNEURS (AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DU BATIMENT PRINCIPAL)

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal a été déposée pour le 232, route des Seigneurs;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 mai 2014;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 232, route des Seigneurs visant l'agrandissement et la rénovation du bâtiment principal telle que présentée **sans condition**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.6

2014-06-R200

DEMANDE DE PIIA – 16, RUE DE SAINTE-CROIX (CONSTRUCTION D'UN GARAGE EN COUR AVANT 14' X 24')

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un garage en cour avant 14' x 24' a été déposée pour le 16, rue de Sainte-Croix;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 19 février 2014;

CONSIDÉRANT qu'un amendement au règlement de zonage numéro 47 pouvant également profiter à l'ensemble des propriétaires de cette rue a été nécessaire afin de permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Roland Weightman:

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA au 16, rue de Sainte-Croix visant la construction d'un garage en cour avant 14' x 24' telle que présentée **à la condition** que son implantation soit en cour avant à proximité de l'habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme*

POINT N° : 8.7

2014-06-R201

DEMANDE D'AUTORISATION A LA CPTAQ VISANT L'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DE 36 METRES CARRÉS DU LOT 2 623 779 DU CADASTRE DU QUEBEC A DES FINS D'ATELIER D'ARTISTE DANS UN BATIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu le 21 mai 2014 de madame Arlette Moreau un formulaire pour la présentation d'une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture (atelier d'artiste dans un bâtiment accessoire existant) une parcelle de 36 mètres carrés sur une partie du lot 2 623 779 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au règlement de zonage numéro 47 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande réalisée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 61.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ) prévoit qu'une demande d'autorisation sur un lot contigu à la limite de la zone agricole doit être assimilée à une demande d'exclusion;

CONSIDÉRANT que la Municipalité et le demandeur ne souhaitent pas que la présente demande d'autorisation soit analysée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) comme une demande d'exclusion (tel que prévu à la LPTAAQ), ni que les limites de la zone agricole ne soient modifiées ou agrandies ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE le conseil municipal appuie la demande d'autorisation de madame Arlette Moreau visant l'utilisation d'une parcelle de terrain de 36 mètres carrés du lot 2 623 779 du cadastre du Québec à des fins d'atelier d'artiste dans un bâtiment accessoire existant à la condition que la CPTAQ juge cette demande comme une autorisation et non comme une exclusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. CPTAQ
Propriétaire
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 8.8

2014-06-R202

PROJET « RIVES DE QUALITÉ POUR UN LAC EN SANTÉ »

CONSIDÉRANT que le projet « Rives de qualité pour un lac en santé » vise à encourager les citoyens riverains à restaurer leur rive de façon à assurer la pérennité des usages de l'eau et à préserver l'intégrité écologique du lac des Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT que l'organisme COBAMIL gère ce projet;

CONSIDÉRANT qu'il serait intéressant que les citoyens de la Municipalité de St-André-d'Argenteuil puissent être sensibilisés et éduqués quant au rôle des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT que ce projet s'accompagne d'une offre de plantes indigènes à prix réduit pour réaliser des aménagements appropriés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques:

Que le conseil municipal adhère au projet « Rives de qualité pour un lac en santé » géré par le COBAMIL pour la somme de 500\$ par année, pour 2 ans, à même le poste budgétaire 02-610-00-411;

Que le conseil municipal désigne Vincent Langevin, directeur du service d'urbanisme, à titre de représentant de la Municipalité pour ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

c. c. COBAMIL
Directeur du service d'urbanisme

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque;

POINT N° : 10.2

COMPTE RENDU DE DIFFERENTS COMITES

Compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2014-06-R203

RÉALISATION DE LA DÉMARCHE DE POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET NOMINATION D'UN ÉLU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES

CONSIDÉRANT que l'action 198 de la planification stratégique 2013-2017 de la MRC d'Argenteuil, intitulée « Ensemble, façonnons l'avenir », précise spécifiquement le souhait de la MRC de se doter d'une politique familiale à l'échelle régionale et locale;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 12 mars 2014, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 14-03-102 visant à déposer auprès du ministère de la Famille une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux politiques familiales municipales;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil et chacune de ses municipalités constituantes se verront confier le mandat d'élaborer une politique familiale et un plan d'action applicable sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT le projet de politique familiale municipale sera réalisée sous la coordination de la MRC d'Argenteuil, qui sera mandatée pour accompagner chacune des municipalités dans la réalisation de la démarche et que celles-ci bénéficieront également d'une banque d'heures d'accompagnement du Carrefour Action municipale et Famille, mandaté par le Ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs du programme de politique familiale, et des municipalités qui adhèrent à ce programme vise le développement du réflexe « Penser et Agir famille » dans la culture de l'organisation municipale;

CONSIDÉRANT qu'en adoptant une politique municipale familiale et son plan d'action, la municipalité désire améliorer les conditions de vie et inclure les familles dans la vie sociale de la communauté;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal juge opportun de participer à ce programme et d'y déléguer un élu porteur de dossier, tel qu'exigé par le ministère de la Famille;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques et RÉSOLU ce qui suit :

1. QUE le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil exprime son accord à réaliser, dès 2014, la démarche de politique familiale municipale sur une base collective avec la MRC d'Argenteuil.
2. QUE le conseil municipal crée un poste de responsable des questions familiales au sein du conseil qui deviendra chargé de la démarche de politique familiale municipale et qui assurera le suivi de l'ensemble des activités touchant la vie des familles dans la municipalité. À cet effet, le conseil municipal désigne monsieur Carol Prud'homme au poste de responsable des questions familiales.

3. QUE le conseil autorise monsieur Pascal Surprenant, directeur général et secrétaire-trésorier à signer tout document relatif au programme de politique familiale municipale du ministère de la Famille, incluant le formulaire de demande d'aide financière, la convention d'aide financière et les documents relatifs à la reddition de compte, le cas échéant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Madame Lucie Lafleur, MRC d'Argenteuil
Madame Lorraine Bélisle, Ministère de la Famille*

POINT N° : 10.4

2014-06-R204

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITE A LA FETE DE L'ECOLE ST-ANDRE

CONSIDÉRANT que l'école Saint-André clôt son année scolaire en organisant des animations et activités le jeudi 19 juin 2014 sur sa cour;

CONSIDÉRANT que l'établissement scolaire fait partie intégrante du village et est une institution essentielle de toute communauté;

CONSIDÉRANT que les activités seront prolongées en dehors des périodes scolaires afin de permettre à toute la population de participer à la fête;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une demande d'aide de la part de l'équipe professorale concernant des ressources humaines et financières;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Denis St-Jacques :

QUE la municipalité s'implique dans la manifestation en mettant à disposition des ressources humaines à savoir :

- Présence de la coordonnatrice communautaire Karen Bocquet en tant que représentante municipale pour la promotion des saines habitudes de vie.
- Mise à disposition d'Alexe Demers pour l'animation sportive et physique.

QUE les membres du conseil autorisent la dépense au montant de 400 \$ à la distribution d'aliments santé, en utilisant le fonds Ma Santé en Valeur code budgétaire 1-02-591-00-611.

QUE le conseil municipal octroie une aide financière au montant de 850 \$ en tant que participation aux frais de locations des structures d'animation à même le code budgétaire 1-02-701-90-972.

Monsieur le conseiller Jacques Decoeur vote contre cette résolution

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c.c. École Saint-André,
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
Mme Nancy Simon Le Moignan, service des finances*

POINT N° : 10.5

2014-06-R205

PROGRAMMATION DES ACTIVITES POUR L'ETE 2014 : PRESTATAIRES ET TARIFICATIONS

CONSIDÉRANT la mise en place d'activités de loisirs durant la période estivale 2014;

CONSIDÉRANT les appels de services nécessaires à la réalisation desdites activités;

Il est proposé par monsieur le conseiller Carol Prud'homme appuyé, par monsieur le conseiller Michel Larente :

QUE la municipalité retienne les services des prestataires et animateurs pour les activités suivantes aux prix mentionnés :

- 9155-5128 Québec inc. pour l'animation de 8 cours de zumba au taux horaire de 50\$+taxes.
- Mademoiselle Alexe DEMERS dans le cadre de son mandat d'animatrice estivale pour la prise en charge des cours de tennis progressif et l'arbitrage de la ligue de tennis adulte.
- Monsieur Gabriel THIBAULT, et Mademoiselle Alexe DEMERS dans le cadre de leur fonction d'animateur estival pour prendre en charge les entraînements de soccer.
- Mademoiselle Cassandra BASTARACHE en tant qu'assistante entraîneur de soccer pour les groupes des tout-petits et des 5-7ans, pour un forfait total de 150\$.

QUE le conseil consent à l'utilisation de la salle communautaire pour les cours de zumba en cas de pluie.

QUE les membres du conseil entérinent la tarification suivante :

- 40\$ par joueur pour 5 séances de tennis
- 40\$ par joueur pour toute la saison été en soccer au parc carillon
- 60\$+ taxes pour la session de zumba
- 20\$ par session de frais de non-résidents

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRE)

*c. c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice communautaire
M^{me} Nancy Simon, service des Finances municipales*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE

Dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2014.

POINT N° : 12

2° PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 20 h 38 pour se terminer à 20 h 44.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Weightman, appuyé par madame la conseillère Marie-Josée Fournier:

De lever la séance à 20 h 45 minutes considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRE)

Signatures :

**Pascal B. Surprenant,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**André Jetté,
Maire**